

Le cadre de ces organisations nouvelles a été établi dans ce projet en fonction des traditions belges en matière d'enseignement. Les programmes doivent être fixés dans leurs détails. Il faudra y tenir compte, au maximum du possible,

- 1° des nécessités de l'éducation musicale proprement dite.
- 2° des besoins des musiciens dans l'exercice de leur métier (notamment de la connaissance de langues modernes à grande diffusion).
- 3° des réductions d'horaires envisagées dans l'enseignement moyen général.

...et peut-être aussi des modestes suggestions que le spectacle des expériences et des réalisations de nos voisins de l'Est m'ont incité à formuler dans ce rapport.

José QUITIN
Liège, février 1964.

Programme de notre prochaine séance d'étude

Mercredi 18 février, à 18 heures

Salle 27

Conservatoire de Musique de Liège, entrée rue Forgeur, n°14

a. Quelques mélodies de Louis LAVOYE

Avec le gracieux concours de Mesdames Edith CUYPERS et Cécile LELEUX, 1ers Prix du Conservatoire de Liège (opéra et mélodie), classe de chant de Madame SERVERIUS, et de Madame FRANSSSEN-HIGNY, pianiste, Accompagnatrice du Conservatoire royal de Liège.

b. Aux origines du Conservatoire de Liège

par José QUITIN

Nous espérons que ce modeste, mais fervent hommage à la mémoire de notre Président d'Honneur retiendra l'attention de ses amis. Nous les convions bien cordialement à participer à cette séance d'étude de la Société liégeoise de Musicologie.

Mesdames CUYPERS et LELEUX, accompagnées par Madame FRANSSSEN-HIGNY nous feront entendre, entre autres, le plaisant duo "La corde volée" que nos membres trouveront ci-joint et qui constitue le supplément musical de notre Bulletin n°12.

Au moment où l'étude de la réforme des Conservatoires royaux passe par une phase critique, l'exposé de M. José QUITIN rappellera opportunément dans quelles circonstances furent créées les "Écoles royales de Musique" de Liège et de Bruxelles, en 1826, sous le Régime hollandais.
